

**D'une « formation professionnelle » à une formation doctorale.
Enjeux de l'académisation des sciences du sport au sein de la Faculté des sciences
sociales et politiques
(1972- 2009)**

Grégory Quin et Philippe Vonnard

Introduction

« Les uns voient l'ISSEP comme l'antre des gymnastes et les chaires sportives qu'ils imaginent être, leurs paraissent incongrues. D'autres, y voient un repaire d'intellectuels critiques et peu favorables au sport. D'autres encore, parmi les plus informés, assimilent cet institut à une de ses missions essentielles, la formation des enseignants EPS et des spécialistes de l'enseignement des activités sportives, négligeant les autres fonctions de l'Institut » (Ohl, 2008 : 17)

Ce paragraphe est tiré d'un article écrit par le Directeur de l'Institut des sciences du sport et de l'éducation physique de l'Université de Lausanne (ISSEP), Fabien Ohl. Dans ce texte, il y est décrit les activités de cette institution alors en phase de consolidation et qui, une année plus tard, change son nom en Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ISSUL). Faisant partie des quatre instituts qui composent la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), l'ISSUL est aussi rattaché à la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM), pour ce qui concerne son pôle « sciences de la vie ». Cet équilibre, au moins institutionnel, entre les deux pôles « sciences de la vie » et « sciences humaines et sociales », garanti par un double rattachement facultaire, constitue une particularité au regard de la situation qui existe dans d'autres universités suisses où les instituts de sciences du sport sont davantage dominés par les sciences de la vie.

Dans ce chapitre, nous ambitionnons de nous interroger sur ce qui s'apparente donc à une spécificité lausannoise. D'une part, il s'agit de retracer, dans les grandes lignes, le chemin qui mène à la genèse, puis à la formation de l'ISSUL au sein de l'Université de Lausanne. D'autre part, nous désirons mettre en lumière quelques enjeux majeurs de la mise en place de cet Institut, autour d'une branche scolaire – l'éducation physique et sportive – dont la gouvernance est fédérale depuis 1874 (Burgener, 1952 ; Bussard, 2008).

Ce chapitre débute en 1972, soit le moment où, à Lausanne, le Centre de Formation des Maîtres et de l'Education Physique (CFMEP) commence à se structurer. Il s'achève en 2009, année où l'ISSUL est officiellement constitué. Outre de correspondre à des bornes majeures de l'institutionnalisation de l'ISSUL, la période retenue fait sens. Elle s'inscrit dans le développement des sciences du sport à l'échelle européenne, en France tout particulièrement dont la proximité géographique et linguistique avec Lausanne facilite les liens scientifiques et les recrutements. Cette dynamique européenne croise un investissement croissant de la Confédération dans le domaine sportif (Chappelet et Mrkonjic, 2011 ; Quin, 2018) qui impacte la place du sport dans les universités.

En préambule, trois points doivent être relevés. Premièrement, en raison de la focale de l'ouvrage sur la Faculté des SSP, notre propos sera essentiellement axé sur le pôle « sciences sociales » de l'ISSUL. Deuxièmement, nous ne tiendrons compte que de manière latérale d'autres composantes qui ont également joué un rôle dans la mise en place de l'ISSUL, en premier lieu la structuration du Service des sports UNIL/EPFL (SSU, appelé aussi le « sport universitaire ») qui s'établit à Dorigny au début des années 1970 (Quin, 2016). Troisièmement, cette contribution relève d'un domaine de recherche – l'institutionnalisation des études sur le sport au sein des universités suisses – qui a suscité peu de travaux, sinon des publications

pionnières (Pieth, 1976 ; Midol et Astolfi, 2000 ; Ohl 2008), des publications exploratoires sur une première phase d'institutionnalisation (Quin 2019) et quelques travaux à caractère essentiellement commémoratif (par exemple Gygax et Hotz, 1986 ; Bucher, 1987 ; Eichenberger, 1994 ; Geissbühler, 1998 ; Hotz et Pühse, 2010).

La présente contribution est construite sur une documentation diversifiée. Aux informations récoltées dans les archives de l'ISSUL et du SSU, ainsi que de l'UNIL, voire dans des fonds privés (comme celui de Marco Astolfi), s'ajoutent plusieurs entretiens qui ont été effectués avec des acteurs opérant à différents niveaux (maîtres de sports, professeurs en SSP, doyens en SSP et recteurs de l'UNIL) qui ont participé, directement ou indirectement, à la mise en place de l'ISSUL. L'article est divisé en deux parties chronologiques. La première va de 1972 à 1992 et aborde le chemin qui conduit à la création d'un Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique (ISSEP) au sein de la Faculté des SSP, en lieu et place de l'ancien CFMEP ; démarche qui marque un tournant dans l'universitarisation de la formation en sport à Lausanne. Le deuxième moment court de 1993 à 2009 et traite essentiellement des débats autour de la structuration de l'ISSEP puis de la création de l'ISSUL.

En marge des facultés. Du CFMEP à l'ISSEP (1972-1992)

Quelle est la place du sport au début des années 1970 à l'Université de Lausanne ? Il s'agit essentiellement de pratiques sportives proposées aux étudiant-e-s et aux enseignant-e-s et de la gestion de plusieurs clubs universitaires – les Lausanne Université-Club (LUC) – qui sont surtout composés d'étudiant-e-s. Se superpose à ces activités, une formation de maître d'éducation physique en place depuis 1942 (Quin, 2012). Si lors des deux décennies qui suivent, plusieurs actions vont permettre de renforcer le « sport universitaire », le pôle de formation va également connaître un essor nouveau. Tout d'abord au travers du développement du CFMEP, où les étudiant-e-s vont pouvoir entamer une formation chaque année à partir de 1972.

Le CFMEP... ou les prémices d'une formation universitaire en matière de sport

Après plus d'une décennie de discussions, projets et travaux, l'inauguration de la « Salle Omnisport n° 1 » (SOS1) sur le site de Dorigny en 1974 constitue un bouleversement majeur dans l'histoire des sports universitaires lausannois (Quin, 2016). Désormais, l'ensemble de la communauté universitaire possède un véritable espace de pratiques à proximité des nouveaux bâtiments inaugurés à partir du début des années 1970 (Robert, 2011) dont l'érection témoigne plus généralement d'une Université « en changement ». Avec SOS1, le nouveau Service des sports acquiert une réelle autonomie organisationnelle et son développement peut s'accélérer pour deux raisons principales : la forte participation de la communauté universitaire aux activités du SSU – en 1977/78, l'augmentation de la fréquentation des installations depuis la mise en place de SOS1 est de 157% (*Programme de la 2^{ème} étape des constructions du centre sportif commun de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne*, le 10 octobre 1979) – et l'inauguration de nouvelles infrastructures – comme un stade d'athlétisme en 1979.

En parallèle, l'aspect « formation » commence également à se structurer au sein de l'UNIL. Les démarches entreprises dans ce domaine doivent permettre de répondre à la révision du cadre légal de l'éducation physique scolaire induite par la Loi du 17 mars 1972. Dans son article 5, celle-ci prévoit que « la Confédération encourage, règle et coordonne la formation des personnes chargées d'enseigner la gymnastique et les sports, ainsi que le perfectionnement de leurs connaissances » (*Feuille fédérale*, vol. 1, cahier 12, p. 952). Ce texte est d'ailleurs complété par une ordonnance d'application le 21 décembre 1972 sur la formation par les universités des maîtres d'éducation physique. La volonté est ici de conforter la séparation définitive entre formation militaire et formation des cadres du sport et de l'éducation physique,

à l'instar de ce que l'on observe avec le remplacement de l'instruction militaire préparatoire par l'institution « Jeunesse et Sport » qui doit contribuer à la formation des futurs moniteurs sportifs (Eichenberger, 1997).

A l'Université de Lausanne, cette formation est assurée dans le cadre du Centre de Formation des Maîtres et de l'Education Physique, une structure « directement rattachée au Rectorat » (Gilliéron et Favre, 1983 : 140) et qui, dans les années qui suivent, connaît une structuration en deux phases. Dans un premier temps, entre 1972 et 1981, l'installation des nouveaux cadres de la formation, avec notamment une session de formation qui démarre chaque année, implique des ajustements à chaque session, renouvelant les plans d'étude presque chaque année. Par ailleurs, l'adaptation de la Loi fédérale de 1972 sur l'encouragement du sport dans le droit cantonal (confirmée par la loi cantonale votée en février 1975), débouche sur un listage strict des disciplines sportives composant l'éducation physique vaudoise : « éducation du mouvement et de la tenue, athlétisme, agrès, jeux, natation, course d'orientation, ski, patinage et hockey sur glace, exercices dans le terrain » (*Règlement sur l'éducation physique dans les écoles, arrêté par le Conseil d'Etat le 20 mai 1977, p. 1*).

Ce programme de pratiques sportives va d'ailleurs perdurer dans les plans d'étude au-delà des transformations institutionnelles jusqu'aux années 2020. Dans les faits, l'évolution de la formation ne va pas sans poser des problèmes, compte tenu notamment des difficultés à obtenir une reconnaissance suffisante pour les maîtres de sport en charge de son animation. Si Jean-Claude Gilliéron est recruté pour assumer la direction du CFMEP dès 1972, les autres intervenants sont exclusivement des vacataires, notamment en ce qui concerne les activités physiques, assurées par une quarantaine de maîtres spécialisés qui viennent enseigner pour quelques heures chaque semaine.

Dans un second temps, qui court du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, les choses semblent se stabiliser et les formations se déroulent dans une plus grande continuité, notamment avec des études fixées à six semestres – décision qui s'inscrit plus généralement dans une spécialisation en cours des études universitaires. En novembre 1981, une étape est franchie avec l'acceptation par le Conseil d'Etat du règlement du CFMEP, un préalable à la reconnaissance formelle par la Faculté de Lettres de l'Université de Lausanne du Diplôme fédéral comme l'équivalent d'un certificat de branche secondaire de licence. De la même manière, dans son programme des cours pour l'année universitaire 1985-1986, les autorités académiques et le Décanat de la Faculté des sciences ouvrent une Licence ès sciences pour maîtres d'éducation physique (en mathématiques, en physique, en chimie et en sciences naturelles). Ces dispositions sont d'autant plus importantes que, depuis 1977, le canton impose à ses enseignants le devoir d'enseigner deux branches dans les classes du secondaire. Si les frontières entre le sport et l'Université deviennent plus poreuses, les contraintes autour de la validité des titres (nul sans l'obtention du diplôme fédéral) demeurent encore très puissantes.

Au niveau des contenus de formation, relevons qu'ils associent toujours davantage de disciplines scientifiques, dans des quantités sensiblement croissantes, avec une importante dimension « pédagogico-didactique ». Ancrée dans le terrain, la formation offre un nombre d'heures conséquent pour les stages en situation réelle, à hauteur d'une soixantaine d'heures accompagnées par un maître formateur. Ces avancées correspondent à de nouvelles volontés énoncées au niveau fédéral. Ainsi, le 21 octobre 1987, les dispositions légales sont encore complétées avec une version remaniée de l'« Ordonnance du Conseil fédéral sur la formation des maîtres d'éducation physique dans les universités ». Dans ce texte, les autorités politiques organisent la distinction entre les maîtres possédant un diplôme fédéral de niveau 1 (pour l'enseignement primaire et secondaire inférieur) et ceux possédant un diplôme fédéral de niveau 2, devant se destiner avant tout aux degrés secondaires supérieurs.

Au même moment, un débat s'engage entre le CFMEP, les autorités académiques et politiques vaudoises dans le but de faire davantage reconnaître le sport comme un enjeu majeur

pour la société contemporaine, au-delà de « la nécessité de former des enseignants » (*Rapport concernant le Centre de formation des maîtres d'éducation physique de l'Université de Lausanne*, juin 1987, p. 12). Pour répondre à cet objectif, la structure du CFEMP doit être revue et il semble nécessaire de le rattacher à une faculté.

Du CFMEP à l'ISSEP. Le pas décisif vers un rattachement facultaire

Pour le dire autrement, il s'agit de conduire à l'universitarisation du sport, processus que l'on peut définir comme la constitution d'un espace de formation propre dans un cadre académique (faculté, département, institut) et ce afin de susciter des recherches autonomes. Pour mener à bien cette entreprise, le CFMEP doit dès lors bénéficier de davantage d'autonomie et d'un fonctionnement assuré par du personnel fixe possédant un statut universitaire (professeur, maître assistant, assistant). Cependant, cette vision n'est pas facile à faire admettre. Certes, des professeurs sont actifs dans les cercles sportifs universitaires et certains d'entre eux (tel l'historien François Jéquier) considèrent le domaine sportif comme un objet académique légitime. Toutefois, la communauté universitaire lausannoise reste divisée sur la question, voire s'en désintéresse. Cela est d'autant plus vrai dans les organes administratifs, universitaires et facultaires comme nous l'a confirmé dans un entretien l'ancien recteur, Pierre Ducrey : « à l'époque, *précise-t-il*, personne ne s'intéressait aux sports, et n'avait même la moindre notion du sport et de ce qui pouvait s'y passer ».

Dans ce contexte, en remplacement de Jean-Claude Gilliéron parti en retraite, un nouveau directeur est nommé à la tête du CFMEP : Marco Astolfi. Sportif convaincu, ce dernier est un ancien élève du CFMEP, qui a enseigné quelques années dans l'est vaudois avant d'assurer aussi quelques enseignements de « pratique » dès la fin des années 1980 sur le campus de Dorigny. Il va rapidement devenir l'un des acteurs majeurs des débats sur l'universitarisation des sports à l'Université de Lausanne, processus qui s'affirme dès 1992 avec la mise en place d'une commission (comprenant des représentants des facultés des lettres, de médecine, des sciences et des SSP, du Département de l'instruction publique et des cultes et du CFMEP). Ses membres doivent réfléchir à la création d'une structure qui sera à même de développer la formation des maîtres d'éducation physique. Elle doit aussi leur délivrer des titres plus conformes aux normes et aux besoins à la fois des cantons, de la Confédération et au niveau international. Comment expliquer la création de cette commission ? Deux enjeux complémentaires semblent pouvoir être dégagés.

Premièrement, des problèmes existent au niveau de la formation des maîtres d'éducation physique. Si, dans ces années, le renforcement de la formation disciplinaire est commun à toutes les formations d'enseignants (Hofstetter, Schneuwly et Lussi Borer, 2009), cette branche demeure mal intégrée à l'Université. Des réflexions sont conduites dans plusieurs institutions du pays pour tenter de répondre à ces insuffisances. Plus largement, c'est la place même de l'éducation physique – et donc des enseignant-e-s de sport – à l'école qui est discutée : les pouvoirs publics ainsi que des acteurs sociaux estiment que le sport a un rôle à jouer au regard de certaines « problématiques » de société, telle l'intégration des minorités (Poli et al., 2012) ou la violence chez les jeunes (Busset et al., 2008). Parallèlement, la Confédération renforce son intervention législative dans le domaine sportif, ce qui illustre cet intérêt grandissant pour le champ des exercices corporels et physiques (Chappelet et Mrkonjic, 2012).

Deuxièmement, des enjeux scientifiques sont aussi sous-jacents à ces discussions. Ainsi, la recherche en sciences sociales dans le sport apparaît-elle comme plus légitime, marquée en particulier par des études récentes conduites en France voisine par Loïc Wacquant sur la boxe (*Corps et âme*, 1989) ou celles de l'équipe dirigée par Christian Bromberger sur le « supportérisme » dans le football (*Ethnologie d'une passion partisane*, 1995). En Suisse, des études pionnières de sociologie menées par Eliane Perrin (à l'Université de Genève), mais aussi

les travaux quantitatifs développés par Markus Lamprecht et Hanspeter Stamm (à l'ETH Zürich) (Jaccoud et Malatesta, 2011 : 100-101) montrent qu'une génération de chercheurs et chercheuses est désormais encline à conduire des recherches autour de l'objet « sport ». A l'image des travaux réalisés sur le campus lausannois par un groupe de jeunes sociologues (Christophe Jaccoud, Dominique Malatesta et Yves Pedrazzini) au sein de l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit (IREC) – devenu aujourd'hui LASUR – de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

Outre ces deux éléments, nous pouvons aussi nous demander si la place particulière de Lausanne dans le monde sportif ne joue pas également un rôle ? En effet, sous l'impulsion du Président du Comité International Olympique (CIO), Juan-Antonio Samaranch (en poste de 1980 à 2001), le chef-lieu du canton s'impose d'abord de fait, puis de droit (en 1994, Lausanne est désignée comme « capitale olympique »), comme l'une des principales villes de l'administration du sport en accueillant également le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) (Chappelet, Pinson, 2015). Cet environnement – qui va notamment bénéficier de l'implantation, au début des années 2000, de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) – contribue à la légitimation du domaine sportif auprès des élites politiques et sportives locales. Ces dernières jouent parfois un rôle explicite d'intermédiaires (Preset et Quin, 2019) et surtout, comme nous l'a indiqué l'ancien recteur, Dominique Arlettaz, il existe de fait un consensus au sein de l'exécutif cantonal sur les démarches entreprises pour développer les études sur le sport au sein de l'université cantonale.

Après plusieurs mois d'échanges, les membres de la commission d'étude concluent que le rattachement « du CFMEP à une Faculté est indispensable » (*Rapport du Groupe de travail « rattachement facultaire du CFMEP, le 20 octobre 1992*). Selon les termes du rapport émis à la suite des travaux, ce serait les facultés des Lettres ou de Sciences Sociales et Politiques (SSP) qui seraient les plus pertinentes pour accueillir le nouvel institut, du point de vue notamment du partage potentiel d'enseignements. Pour Marco Astolfi, l'éducation physique doit être envisagée comme l'un des moyens visant à l'éducation de l'individu et non seulement à la construction de son corps. En conséquence, il soutient davantage l'option d'un rattachement à la Faculté des SSP car « des domaines tels que la sociologie, la psychologie, la pédagogie, l'anthropologie, la politique du sport sont autant de domaines où la Faculté trouverait des ouvertures pour développer des recherches originales à l'instar de ce qui se fait en France ou en Angleterre en particulier » (*Rapport du Groupe de travail « rattachement facultaire du CFMEP, le 18 janvier 1993*). Fait important, il trouve des relais chez deux professeurs influents au sein de la Faculté des SSP, en l'occurrence Rémy Droz, spécialiste de psychologie générale et de pédagogie expérimentale, et Claude Voelin, qui s'intéresse aux questions de violence et de maltraitance infantile.

Au regard de tous ces éléments, et malgré quelques hésitations liminaires, la Faculté des SSP décide finalement en janvier 1993 d'entrer en matière sur la constitution d'un nouvel « institut de sport ».

Vers la Faculté des SSP. Les enjeux de la création de l'ISSUL (1993-2008)

Dans le courant de l'année académique 1994-1995, un nouveau processus démarre : Lausanne pourrait devenir la première université de Suisse à proposer des cursus « complets » (couplant « sciences de la vie » et « sciences sociales ») pour former des universitaires capables d'étudier les différentes composantes d'un fait social dont les autorités de la Faculté reconnaissent désormais qu'il dépasse largement le domaine de l'éducation physique scolaire. Seul bémol à ce stade, la création du nouvel institut devra se faire à budget constant, prudence qui s'explique au regard des réductions budgétaires cantonales prévues dans le programme « Orchidée ».

Un institut des sciences du sport est-il soluble dans la Faculté des SSP ?

Inspiré par Georges-André Carrel – son voisin de bureau au sein de la Villa des sports – et par une ambition d'innovation au sein du SSU, Marco Astolfi développe ses idées en s'inspirant notamment d'autres instituts de formation en sciences du sport en Europe, pour à la fois construire l'institut lausannois sur les meilleures bases et développer d'emblée le plus de collaborations possibles. Ainsi, un partenariat est rapidement conclu avec l'Ecole Fédérale de Sport de Macolin et des collaborations (notamment des charges de cours) sont actées avec l'Institut des sciences du sport de l'Université de Besançon.

Localement pourtant, quelques doutes subsistent, notamment par des réserves intellectuelles sur l'appellation « sciences du sport », laquelle risque de créer une confusion entre objet et travail scientifique, mais aussi autour d'enjeux plus techniques sur le financement du nouvel institut (Procès-verbal du Conseil de Faculté, 26 janvier 1995, p. 2). De plus, en raison du programme Orchidée qui prévoit des coupes annuelles drastiques (près de 10%) dans le budget des facultés, des craintes sont formulées sur le financement de l'opération. En janvier 1995, le Conseil de Faculté accepte tout de même par 19 voix contre 3 et 4 abstentions la création d'un institut de sciences du sport. Ce vote – qui témoigne des relais trouvés par Marco Astolfi autour de son projet - est néanmoins assujéti à des « conditions » transmises au Rectorat, en particulier sur le budget de l'Institut, l'augmentation nécessaire de l'encadrement et les locaux.

La mise en place concrète se fait rapidement puisque, dès l'été 1995, un Institut voit le jour, sous le nom d'Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique (ISSEP), avec la nomination de la professeure Françoise Schenk comme Directrice à temps partiel. Cette procédure est pourtant perçue comme « cavalière » par certains – dénonçant même une « image de Faculté-poubelle » (Procès-verbal du Conseil de Faculté, 21 septembre 1995, p. 7) –, alors que le Rectorat a signifié son refus d'entrer en matière sur les conditions de la Faculté, par une lettre du 30 mars 1995 (*Premier rapport annuel de l'ISSEP*, le 1^{er} décembre 1996, p. 2). A la tête de la Faculté, qui est alors en extension constante (1351 étudiant-e-s inscrit-e-s en 1995, soit env. 15% du total de l'UNIL), la motivation demeure pourtant et l'Institut peut exister, même s'il continue formellement à fonctionner comme l'ancien CFMEP. Logé une année plus tard dans quelques bureaux qui se trouvent en ville au Bugnon – et donc symboliquement éloigné de Dorigny où une bonne partie des membres du corps enseignant de la Faculté ont désormais leur bureau –, l'ISSEP engage deux collaboratrices dans le courant de sa première année d'existence :

- Anne Potterat (première assistante à mi-temps) qui prépare une thèse sur la représentation mentale du mouvement à la gymnastique aux agrès (sous la direction du professeur Rémy Droz) ;
- Rose-Marie Repond (assistante) qui développe un projet de recherche sur la course d'orientation financé par la Commission fédérale du sport.

De fait, une « licence ès sciences du sport et de l'éducation physique » et un « doctorat ès sciences du sport et de l'éducation physique » figurent bien parmi les grades offerts au sein de la Faculté dès le 1^{er} juin 1996 (*Règlement de Faculté des SSP*, le 1^{er} juin 1996, p. 11). Quelques mois plus tard, en septembre 1997, l'accueil des étudiants et étudiantes dans le cadre d'une licence universitaire permet de faire entrer les sciences du sport dans le programme académique de la Faculté des SSP. Pourtant, il faudra encore une décennie pour stabiliser à la fois la formation et la recherche en sciences du sport, alors que de nouvelles « hautes écoles pédagogiques » (HEP) vont être chargées de la formation pédagogique des futur-e-s enseignant-e-s (Astolfi, 2000).

Initialement, les instances universitaires avaient prévu la création de l'Institut à budget constant. Elles avaient imaginé des partages d'enseignement couvrant l'ensemble des besoins des licences en sport, sachant également que la « formation pédagogique » devait demeurer hors-les-murs universitaires, dans le cadre de la nouvelle HEP. Or, cette situation crée les conditions d'une opposition entre théorie et pratique. D'un côté, s'il continue à organiser et à gérer au quotidien l'administration des pratiques sportives des nouveaux cursus de licence, Marco Astolfi ne possède pas les titres requis pour une nomination sur un poste professoral. De l'autre, l'engagement de Françoise Schenk en SSP se fait sur la base d'un cahier des charges ad hoc (la Direction de l'ISSEP n'est pas son seul engagement en SSP).

En ce qui concerne les enseignements pratiques sur la zone sportive de Dorigny, les choses ne sont guère plus claires à l'époque : un système complexe est mis en place où les « contrats » des enseignants des pratiques sportives sont adaptés à leur emploi principal, étant entendu que la taille de l'institut ne permet pas de recrutement sur des postes à temps plein. Autre signe de cette complexité, cette partie du budget est gérée au sein d'une Unité d'Enseignement et de Recherche en Activités Physiques et Sportives (UERAPS). Cette unité conserve une part d'autonomie organisationnelle et, surtout, reste localisée « de l'autre côté » de la route cantonale sur la zone sportive de Dorigny.

Malgré ces difficultés, les premières licences sont délivrées au terme de l'année académique 2000-2001. Elles consacrent la création de l'ISSEP et son installation dans le paysage lausannois. Mais les plans d'étude doivent être rapidement révisés à la suite de la « Déclaration de Bologne » de 1999, mais surtout en raison du déplacement de la « formation didactique » vers la nouvelle Haute Ecole Pédagogique (HEP). En effet, la mise en œuvre des recommandations relatives à la formation des enseignant-e-s et aux hautes écoles pédagogiques du 26 octobre 1995 – émises par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) – structure l'enchaînement entre « formation disciplinaire » (universitaire) et « formation pédagogique » (au sein des HEP) (Lussi Borer, 2009 : 488). De plus, en raison du succès de la formation - l'institut recense 75 étudiants inscrits en 1996 et déjà 307 en 2001 -, il semble alors difficilement envisageable de maintenir une organisation bicéphale entre ISSEP et UERAPS.

De ce point de vue, un certain nombre de questions règlementaires et administratives doivent être éclaircies. Il convient surtout de planifier le recrutement d'enseignants-chercheurs directement et complètement impliqués dans la structure. En automne 2002, le Décanat SSP soumet au Conseil de Faculté trois scénarios pour faire évoluer les sciences du sport à Lausanne :

- l'intégration complète de l'Institut au sein de la Faculté (scénario 1) ;
- un renvoi de l'UERAPS vers la HEP du canton (scénario 2) ;
- l'abandon pur et simple des sciences du sport (scénario 3).

Bien évidemment, le scénario 1 a un coût majeur. Mais le Décanat SSP assure qu'il fera face à la situation ; grâce à une amélioration de la conjoncture économique, de nouvelles possibilités financières sont offertes à l'Université (alors en plein développement, elle accueille désormais 10'000 étudiant-e-s contre 4'000 au début des années 1970 et emploie environ 2'000 collaborateurs/trices). Cet aspect est d'autant plus fort à Lausanne que certaines disciplines sont progressivement transférées à l'Ecole Polytechnique fédérale (EPFL), libérant ainsi une partie du budget qui peut être réalloué à d'autres domaines.

Si le scénario 1 est choisi, il entraînera *de facto* la nomination d'un-e professeur-e ordinaire et le transfert d'une partie des ressources administratives de l'UERAPS vers le secrétariat de la Faculté, notamment pour gérer les flux croissants d'étudiants. La décision est prise formellement en octobre 2004 et voit donc les sciences du sport être pleinement intégrées en SSP. En outre, le Conseil de Faculté accepte la nomination d'un-e professeur-e ordinaire qui

« aura la charge d'orienter et d'organiser le développement de cette discipline » ainsi que de développer deux axes d'études « l'un sociologique, l'autre biomécanique » (*Rapports d'activités de l'UNIL 2003*, p. 54). Ceux-ci doivent compléter deux charges de cours récemment introduites, l'une en « Activités physiques et santé » et l'autre en « Histoire du sport et de l'éducation physique ».

La décision confirme donc l'intérêt de la Faculté à assurer la pérennité de l'ISSEP et va surtout permettre d'y développer des activités de recherche ; aspect qui tend à devenir une fonction de plus en plus importante au sein des instituts.

La création officielle de l'ISSUL

Dans leur rapport annuel pour l'année 2004, les autorités académiques indiquent que la situation administrative de l'Institut a été aménagée pour garantir une plus grande efficacité. Dans l'optique d'intégrer clairement la filière d'enseignement en « sciences du sport » en SSP, le Conseil de Faculté approuve la dissolution de l'UERAPS. De fait, ses membres permanents rejoignent l'ISSEP et, dans l'attente de la nomination d'un professeur ordinaire qui le dirigera, il revient au Doyen de la Faculté des SSP, M. Duruz, d'assumer cette tâche. Le futur directeur aura la responsabilité particulière d'augmenter les synergies de cette formation avec les trois autres instituts de la Faculté, afin de la hisser à un véritable niveau académique.

Si des solutions ont été trouvées sur le plan administratif et budgétaire, les discussions entre les différents acteurs du processus soulignent alors bien la difficulté inhérente à la constitution d'un institut détaché des frontières disciplinaires habituelles et qui en appelle à des enseignants-chercheurs d'horizons très différents. En outre, force est de constater que le profil recherché est encore rare en Suisse, où les thèses défendues en sciences sociales du sport restent des exceptions. Par ailleurs, dans un contexte qui voit la concurrence (à l'échelle nationale mais aussi internationale) entre les universités s'intensifier, il semble nécessaire de recourir à une personne disposant d'un réseau international permettant rapidement de positionner la nouvelle institution sur la carte de la recherche. De fait, la France voisine, où l'étude du sport au prisme des sciences sociales est déjà institutionnalisée (Collinet et Taleb, 2007), constitue un important bassin de recrutement et permet de répondre aux besoins d'enseignements qui doivent se tenir en français.

Concrètement, les démarches pour trouver le futur directeur se prolongent durant plusieurs mois et, sans entrer dans les détails, signalons qu'il a fallu en fait deux procédures de nomination pour que les autorités de l'Université s'accordent sur le choix du candidat. C'est finalement Fabien Ohl, professeur à l'Université de Strasbourg, qui prend ses fonctions en date du 1^{er} janvier 2006. Ce choix n'est pas anodin et il souligne la volonté des autorités de la Faculté de développer en priorité le pôle sciences sociales. Ancien sportif de haut niveau, Fabien Ohl fait en effet partie d'une génération de jeunes sociologues qui, s'inscrivant dans le sillage des travaux de Pierre Bourdieu, ont contribué à un saut qualitatif de la sociologie du sport en France. En outre, Fabien Ohl dispose de relais à l'échelle internationale - notamment par son activité au sein l'International Sociological Association (ISA) et de l'International Sociology of Sport Association (ISSA) - comme le montre le livre *Sociologie du sport : perspective internationales et mondialisation* édité en 2006 et qui convoque un panel d'experts internationaux reconnus.

Les premiers temps ne sont pas aisés pour le nouveau directeur, qui doit faire face à des tensions internes, matérialisées notamment par des réticences quant à l'intégration en SSP. En outre, les locaux exigus de l'ISSUL à cette époque – à l'avenue de Provence – témoignent de moyens encore rudimentaires. Dynamique et faisant rapidement consensus auprès de plusieurs professeurs en SSP – à ce titre il peut notamment compter sur le précieux soutien du nouveau Doyen, Bernard Voutat – Fabien Ohl réussit à négocier avec le Décanat le passage d'un poste

de maître assistant déjà prévu en un poste de maître d'enseignement et de recherche (MER) en histoire du sport. Cette position est importante et permettra de soutenir le développement de l'Institut au niveau de la recherche et de l'enseignement. Au terme de la procédure de sélection, le poste est confié à l'historien Nicolas Bancel qui a défendu, en 1999, une thèse remarquée sur les mouvements de jeunesse et les sports dans un contexte colonial et compte parmi les chercheurs les plus dynamiques de sa génération. Ce nouveau recrutement reçoit un accueil favorable au sein de la Faculté.

En outre, deux assistant-e-s diplômé-e-s à temps plein sont engagés pour aider les deux enseignants-chercheurs dans la gestion et l'essor de l'Institut (cours et administration), mais aussi pour débiter un travail de doctorat en sciences humaines et sociales. Dans les mois qui suivent, d'autres collaborateurs et collaboratrices rejoignent rapidement l'ISSUL, comme Jérôme Barral en activités physiques adaptées (APA) puis Raffaele Poli en sociologie du sport. Au fil des mois, plusieurs thématiques émergent : « mondialisation et mobilité des sportifs », « représentation du corps et globalisation des pratiques physiques », « carrières sportives et dopage » et « médiatisation du sport » (Ohl 2008 : 20-22). A noter enfin que durant cette période, la composante « sciences de la vie » se renforce également puisque des collaborateurs qui travaillent déjà à l'ISSEP, en l'occurrence Davide Malatesta et Fabio Borrani sont stabilisés, au rang de Maître d'enseignement et de recherche (MER).

L'universitarisation du sport peut donc véritablement s'accélérer à la fois au niveau de la recherche, mais aussi sur le plan des enseignements, avec le lancement du Bachelor en sciences du sport dès la rentrée de septembre 2005. Si Fabien Ohl trouve le Bachelor déjà en place à son arrivée, les discussions se prolongent avec la nouvelle HEP pour l'éventuelle mise en place d'un « tuilage » entre les cursus universitaires et la formation proprement pédagogique au niveau master (Procès-verbal du Commission pédagogique de SSP, le 30 juin 2005). A la rentrée 2008, le master est lancé avec notamment une orientation intitulée « sciences sociales et sport », qui constitue une spécificité dans le paysage helvétique. Dans le même temps, la création d'une autre orientation « en Gestion du sport et des loisirs » souligne encore la faiblesse des moyens internes, avec de nombreux cours « empruntés » à d'autres facultés alors qu'une « identité SSP manque autour de ce programme » (Procès-verbal du Conseil de Faculté de SSP, le 15 janvier 2009). Dans ce cadre, le rôle de Marco Astolfi a permis d'assurer une continuité sur le long terme, du CFMEP jusqu'à la création de l'ISSUL. Il s'occupe d'organiser les pratiques sportives et de certains enseignements portant sur les institutions sportives (suisses et internationales) ou sur la pédagogie du mouvement.

Après quatre années d'intense structuration, durant lesquelles l'ISSEP a d'abord été installé dans des locaux à l'avenue de Provence, puis avec d'autres unités de SSP dans le Centre administratif de Vidy à la route de Chavannes, l'ISSEP devient en 2009 officiellement l'ISSUL. Ce changement de nom dépasse une dimension « cosmétique ». Il manifeste le caractère inter-facultaire des sciences du sport, qui vont désormais se retrouver sous une double tutelle, de la Faculté des SSP et de la Faculté de Biologie et Médecine (FBM). Dès lors, les contrats de travail de certains membres de l'ISSUL, dont les domaines touchent aux « sciences de la vie », vont être transférés du budget SSP à celui de FBM. Dans le même temps, l'ISSUL va organiser un partage de tâches avec le SSU, notamment en ce qui concerne certains enseignements pratiques assurés par des maîtres de sport du SSU, à raison d'un demi-poste dédié à divers enseignements (ski, volleyball, préparation physique). Enfin, par l'entremise de l'organisation de quelques colloques (sur le football suisse à l'occasion de l'Euro 2008 en football), journées d'études (sur les migrations sportives), conférences (autour de la thématique du dopage) ainsi qu'un premier projet FNS décroché par Fabien Ohl (« Bodybuilding, transformations du corps et pharmacopraxis »), la mise en place de l'Institut permet indéniablement de faire un saut quantitatif et qualitatif en matière de recherches.

La mise en place de l'ISSUL bénéficie de l'appui du Rectorat de l'époque (conduit par Dominique Arlettaz) qui lui attribue progressivement des ressources permettant l'engagement d'autres enseignants-chercheurs. Cette politique s'inscrit plus largement dans un repositionnement de la stratégie de l'Université de Lausanne, qui abandonne certaines disciplines (la pharmacie est reprise par l'Université de Genève) afin de se concentrer sur de nouveaux champs en développement (comme le montre par exemple la création des sciences infirmières, alors très peu développées ailleurs en Suisse) avec un accent tout particulier mis sur le pôle « recherches ». Le Rectorat se montre en particulier positif vis-à-vis des rapprochements que souhaitent développer Fabien Ohl et son homologue de l'Université de Genève, Bengt Kayser. Ainsi dès 2008, il existe une possibilité pour les étudiant-e-s des deux universités de suivre un master commun. Dès cette période, des idées commencent à germer dans le but de consolider cette collaboration à l'échelle lémanique, avec peut-être même à terme le projet d'opérer une fusion entre les instituts de Lausanne et de Genève.

A la fin de la première décennie du XXI^e siècle, l'ISSUL est donc désormais en place et, dans les années suivantes, va entamer une croissance exponentielle qui s'accompagne d'une acceptation grandissante au sein de la Faculté des SSP, et plus largement au sein de la communauté universitaire, de l'existence des études sur le domaine sportif.

Un « modèle lausannois » pour les formations en sciences du sport en Suisse ?

A l'été 2012, l'ISSUL s'installe *au cœur* de la Faculté des SSP lorsque Fabien Ohl accède à la fonction de Doyen. Cette nomination témoigne de la place grandissante, et rapide, prise par l'ISSUL au sein de la Faculté. En premier lieu, il faut souligner ici le nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes, qui choisissent les cursus en sciences du sport, à la fois comme branche principale et comme branche secondaire, dans le cadre des « mineures » offertes notamment au sein de la Faculté des SSP (soit 242 étudiant-e-s en Bachelor et 125 en Master). Si l'Institut accueille moins d'étudiant-e-s que les autres filières SSP (sciences politique, science sociales et psychologie) inscrit-e-s en Bachelor, le nombre d'étudiant-e-s qui suivent les cours de Master équivalait par contre à celui des filières de sciences politiques et science sociales réunies. En outre, l'engagement de trois membres du corps professoral et d'une petite dizaine de membres du corps intermédiaire (supérieur et inférieur compris) renforce la structure de l'institution. La dynamique est par la suite encore consolidée par la fusion qui s'opère alors (officiellement en 2013) entre l'Institut des Sciences du Mouvement et de la Médecine du Sport (ISMMS) de l'Université de Genève et l'ISSUL. Démarche qui reçoit le soutien de la Confédération à travers le Programme de coopération et d'innovation (PCI) de l'ancienne Conférence universitaire suisse (CUS). Enfin, l'année 2012 voit aussi l'ISSUL emménager au cinquième étage du nouveau bâtiment de la Faculté des SSP, Le Géopolis. Si le moment est symbolique, il boucle une phase accélérée d'institutionnalisation au niveau local et marque l'intégration de la structure « dans » la Faculté.

Comme nous l'avons vu, ce processus d'institutionnalisation des sciences du sport au sein de la Faculté des SSP a été relativement long. Il s'inscrit singulièrement dans l'histoire d'une Faculté en phase de développement constant depuis les années 1980. Outre la réponse à des dispositions fédérales et cantonales en matière de formation des maîtres d'éducation physique, les avancées en matière de recherche en sciences du sport et l'environnement particulièrement favorable de la « capitale olympique » ont contribué à la prise de conscience des autorités de l'Université (Rectorat et Décanat SSP) de l'intérêt de créer un institut *ad hoc*. Dans ce cadre, rappelons le travail effectué, à partir du début des années 1990, par Marco Astolfi qui, par son dynamisme mais aussi par les relais qu'il a réussi à activer auprès de

quelques professeurs influents en SSP, notamment en psychologie, a permis la mise en place de l'ISSEP en 1995.

Le processus ne fut pas facile. Comme indiqué, outre l'obtention de budgets, il fallait également dépasser certaines réticences (qui allait de la définition de l'objet à sa légitimité académique) au sein de la Faculté des SSP concernant la création d'un Institut traitant de thématiques liées au domaine sportif. Rejoint par le duo composé par Fabien Ohl et Nicolas Bancel en 2006, puis par quelques autres collègues, Astolfi et consorts ont rapidement mis en place un institut singulier où les différentes composantes de la formation (« les sciences de la vie », « les sciences humaines et sociales » et « les activités physiques et sportives ») constituent des « portions » équilibrées, depuis les contenus en « propédeutique », première année de la formation, jusqu'à l'encouragement des projets de recherche.

Il ne faut pas sous-estimer ce qui s'apparente à une « spécificité lausannoise ». En effet, si d'autres hautes écoles en Suisse disposent de charges de cours et de quelques (rares) positions fixes en psychologie et en sociologie du sport, l'ISSUL est seul à offrir une formation aussi complète (couplant « sciences de la vie » et « sciences humaines et sociales ») aux étudiant-e-s et à aborder autant de domaines de recherches des sciences humaines et sociales (de la psychologie à l'histoire, en passant par la sociologie).